MAIRIE DE RANSPACH

AUX HABITANTS DE RANSPACH

RAMASSAGE DES DEJECTIONS CANINES

LA MAIRIE COMMUNIQUE

Beaucoup d'entre nous possèdent un chien et apprécient sa compagnie.

Ce sentiment n'est pas toujours partagé par ceux qui vous entourent et qui en subissent surtout les conséquences, que ce soit le piéton qui se promène dans les rues pestant contre certaines surprises désagréables ou son voisin dérangé par des aboiements répétitifs. Et que dire lorsque nos ouvriers communaux tondent les espaces publics et sont éclaboussés de crottes !

Personne n'aimerait subir ce genre de désagrément ! Pour cela il y a une seule solution, ramasser les déjections de son chien.

Le non-respect de cet acte a obligé la commune de Ranspach à prendre un arrêté obligeant les personnes se promenant avec leur animal à détenir sur eux un sac à déjection canine. Désormais, dans le cas où cette obligation ne serait pas respectée, l'auteur de cette infraction se verra verbalisé d'une amende de 135 €.

Pour rappel, la commune met à votre disposition **gratuitement** des sacs pour déjections canines. Nous invitons avec plaisir tous les propriétaires de chien à venir les chercher en Mairie.

Un geste simple qui contribuera à la qualité de notre cadre de vie et de notre bien-être.

L'équipe municipale